

Règlement du TRAIL DES CAVES DE PANZOULT du 23 juillet 2017

Article 1 : Les courses

- La SYBILLE : Trail découverte de 10 Km / 250m+ 300 concurrents
départ 8 h 45
 - La Panzoultaise : Trail découverte de 19 km / 500 m+ 400 concurrents
départ 9 h 00
 - La Cravantaise : Trail court de 35 km / 1000 m+ 250 concurrents
départ 8 h 30
- Course en semi-autonomie : prévoir 1 litre d'eau, de l'alimentation solide et une couverture de survie
- Trail engagé dans une démarche éco-responsable : **Pas de gobelets aux ravitaillements, prévoir le sien/Toilettes sèches/.....**
 - La participation à l'une des épreuves inscrites au programme du Trail des Caves de PANZOULT 2017 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement qui se trouve également sur internet.
 - L'organisation se réserve le droit de revoir le nombre de participants par course en fonction du nombre maximum de participants autorisés par les autorités.
 - Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs

Article 2 : La charte du traileur(euse)

- Respecter le site que vous traversez. Pour 80% il s'agit de propriétés privées qui nous accueillent. Ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques usagés ou tout autre objet.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- Quoiqu'il advienne, la bonne humeur doit être de mise

Article 3 : Inscriptions

• *Les modalités d'inscriptions :*

- La date limite des inscriptions est fixée au lundi 17 juillet 2017 21 h 00
- Les inscriptions doivent s'effectuer en ligne sur notre site

<http://enfantsdunepal.weebly.com>

- En cas de difficulté à s'inscrire et à régler par internet, contactez l'organisation traildepanzoult37@sfr.fr ou au 06.01.98.01.66 (Jean-Pierre DAVIAUD)

- **Les limites d'âge et l'inscription des mineurs**

- La SYBILLE : âge minimum 16 ans : cadet année 2001 et antérieurs
- La Panzoultaise : âge minimum 18 ans : junior année 1999 et antérieurs
- La Cravantaise : âge minimum 20 ans : espoir année 1967 et antérieurs
- Mineurs : Pour les mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est OBLIGATOIRE et doit être fournie avec le certificat médical Cette autorisation parentale est disponible sur notre site <http://enfantsdunepal.weebly.com>

- **Tarif des courses :**

- La SYBILLE : 13 €
- La Panzoultaise : 15 €
- La Cravantaise : 18 €

- **Certificat médical ou licence :**

- Le certificat médical ou la licence en cours de validité devront impérativement être transmis avant le jeudi 20 juillet par mail traildepanzoult37@sfr.fr ou par courrier TRAIL DES CAVES DE PANZOULT chez Jean-Pierre DAVIAUD 20 Rue du Docteur Vétérinaire RAMON 37540 ST Cyr sur Loire
- Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant doit impérativement fournir à l'Organisation un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an au 23 juillet 2017, ou sa copie. Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les licences suivantes sont également acceptées :
 - une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
 - une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
 - une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

- **Retrait des dossards :**

- Un retrait des dossards est organisé le vendredi 21 juillet 2017 et/ou le jeudi 20 juillet 2017 sur Tours. L'information du lieu et des horaires sera disponible sur le site de l'association
- Retrait le samedi 22 juillet sur le site du Trail à la Cave Touristique de PANZOULT 37220 PANZOULT de 14 h 00 à 18 h 00
- Retrait le dimanche matin sur le site à partir de 6 h 45
- Les épingles à nourrice ne sont pas fournies

- **Annulation et Abandon :**

- Annulation : En cas de désistement (inscription à l'avance ou non partant), le paiement est non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical. Des frais de gestion de 2 € pourront être retenus sur le remboursement
- Abandon : En cas d'abandon vous avez l'obligation de venir le signaler au podium en présentant votre dossard et en rapportant la puce.

- **Modification de course et cession de dossard :**

- Modification de course : Tout changement de course doit être demandée au plus tôt validée par l'organisation traildepanzoult37@sfr.fr . Des frais de gestion de 10 € pourront être demandé.
- Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord avec organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne dont l'identité devra être communiquée par mail à traildepanzoult37@sfr.fr avec son certificat médical ou licence valide.

Article 4 : Parcours

- Les profils des parcours se trouvent sur notre site <http://enfantsdunepal.weebly.com>
- Départ et Arrivée : Cave touristique des vigneron de Panzoult 37220 PANZOULT
- À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les

horaires et/ou les barrières horaires des épreuves inscrites dans le programme. Ces modifications seront disponibles sur le site de l'association.

- Ravitaillements : RAPPEL : **pas de gobelets aux ravitaillements, avoir le sien avec soi**
 - La SYBILLE : 1 ravitaillement Solide et 1 Liquide
 - La PANZOULTAISE : 1 ravitaillement Solide et 2 Liquide
Informations précises 1 mois avant
 - La CRAVANTAISE : 2 ravitaillement Solide et 3 Liquide sur le site de l'association
 - Des bassines d'eaux sont également disposées sur le parcours en nombre variable selon les conditions climatiques
 - Ravitaillement à l'arrivée pour l'ensemble des concurrents
- Barrière horaire : Une seule barrière horaire sur la CRAVANTAISE au 28^{ème} km à 12 h 20 soit une moyenne de 6.5 km à 4 h 20 de course
- Matériel : L'utilisation des bâtons est autorisée

Article 5 : Résultats et Récompenses

- **Résultats :**
 - Les classements sont réalisés à partir d'un système de chronométrage à puces. Pour être classé, chaque concurrent doit obligatoirement avoir installé la puce fournie selon le mode d'emploi fourni avec le dossard et disponible sur notre site, et avoir franchi la ligne d'arrivée avec sa puce.
 - Tout concurrent arrivant sans sa puce ne sera pas classé et devra dédommager l'organisation du montant de 5 € correspondant à la facturation par le loueur du matériel en cas de perte d'une puce
 - Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées. Ils seront ensuite consultables sur le site de l'association <http://enfantsdunepal.weebly.com> et celui de la CDCHS 37 <http://www.cdchs37.net/resultats>
 - Réclamations : toute réclamation est à réaliser dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats auprès du responsable des résultats
- **Récompenses :**
 - Chaque concurrent reçoit une bouteille de vin « appellation Chinon » ou un magnum pour la CRAVANTAISE à récupérer avant la course sur présentation de son dossard
 - Chaque concurrent reçoit deux fouées (type petit pain) à retirer après la course sur présentation de ticket remis avec le dossard
 - Podium : Les trois premiers au Scratch Femme et Homme de chaque course + les trois premiers hors scratch Femme et Homme de chaque catégorie
 - Tirage au sort d'une dizaine de participants sur chaque course

Article 6 : Sanctions

- Les directeurs de course Laurent PERDREAU et OLIVIER BRUNET, le responsable du chronométrage Jean-Pierre DAVIAUD, le responsable de la sécurité médicale, et les

chefs de poste sont chargés de veiller au respect du règlement. A tout manquement au règlement, ils sont mandatés par l'organisation pour notifier l'exclusion du coureur de la course.

- Les différents exemples d'exclusion de course :
 - Non-respect des bénévoles
 - Non-respect de l'environnement : détritiques interdits : ils sont à jeter dans les zones de ravitaillement
 - Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
 - Non-respect ou détérioration du balisage
 - Cession de dossard sans en avertir l'organisation
 - Toutes tricheries détectées
- Réclamation : Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé dans un délai maximum d'une heure après son exclusion. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'une tierce personne. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel. Le jury (les directeurs de course et le responsable du chronométrage) est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.
- Tout coureur exclu ne pourra participer à une prochaine édition

Article 7 : Sécurité :

- Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors de course tout concurrent paraissant inapte à débiter ou poursuivre l'épreuve
- MATERIEL OBLIGATOIRE PEUT ETRE EXIGE : A tout instant, en fonction des bulletins météorologiques obtenus auprès de Météo France ou pour tous autres paramètres extérieurs, le directeur de course peut exiger le port d'un matériel obligatoire. Par exemple : une veste de pluie-coupe-vent imperméable à manches longues de taille adulte en cas de forte pluie. Une casquette et une réserve d'eau en cas de forte chaleur, ... Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité devenu obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors du départ pour chaque course inscrite au programme 2017. Ce matériel obligatoire sera indiqué sur le site de l'association <http://enfantsdunepal.weebly.com>
- Pour des raisons de sécurité, à tout instant dans le déroulement d'une course inscrite au programme 2017 l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et les chefs de poste se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel et vestimentaire, sur le plan alimentaire.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols et dégradations

Article 8 : Assurance :

- L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile MAIF Sociétaire n° 3520758D. |

- Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommage corporels
- Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 9 : droit à l'image :

- Par sa participation à l'une des courses inscrites au TRAIL DES CAVES DE PANZOULT - édition 2017, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Droit de savoir des enfants du Népal ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires

Article 10 : CNIL :

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

Article 11 : ANNULATION DE L'EPREUVE :

- L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de conditions météorologiques ou autres conditions qui remettent en cause la sécurité, le paiement sera non remboursable.
- En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué